

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

12/10/2022

Dossier complet le :

25/10/2022

N° d'enregistrement :

2022-6624

1. Intitulé du projet

Complément au courrier du 24 octobre 2022: Création de deux forages de 70 mètres de profondeur, l'un sur la commune de Gommecourt pour un prélèvement d'eau de 33000 m³/an (décision 2022-6340) le second sur la commune de Foncquevillers pour un prélèvement de 62 000 m³ / an.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EARL BOUQUILLON

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BECOT Charlotte

RCS / SIRET

4 9 4 5 8 4 4 0 2 0 0 0 1 5

Forme juridique

EARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27-a)	Forages à destination de l'irrigation d'une profondeur supérieure à 50 m soit 70 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le siège d'exploitation de l'EARL BOUQUILLON se situe sur la commune de GOMMECOURT (62111). Cette exploitation de polyculture-élevage est gérée par madame BECOT Charlotte. Elle souhaite développer notamment la production de pommes de terre et de légumes (pois de conserve, haricots verts, épinards).

Afin de garantir la qualité de ces productions sur l'ensemble de son parcellaire, l'EARL BOUQUILLON souhaite pouvoir irriguer ses parcelles et envisage donc de réaliser 2 forages l'un sur la commune de GOMMECOURT, le second sur la commune de FONCQUEVILLERS. Les volumes prélevés sont calculés en fonction de la répartition du parcellaire de l'EARL BOUQUILLON PROJET GOMMECOURT en surface et volumes :

PDT 10 ha x 1600 m³ = 16 000 m³; Pois de conserve 9 ha x 600 m³ = 5 400 m³; haricots verts 6 ha x 1 000 m³ = 6 000 m³ et épinards 9 ha x 600 m³ = 5 400 m³ soit un total global de 33 000 m³.

PROJET FONCQUEVILLERS en surface et volumes :

PDT 20 HA x 1600 m³ = 32 000 m³; Pois de conserve 15 ha x 600 m³ = 9 000 m³; haricots verts 15 ha x 1 000 m³ = 15 000 m³ et épinards 10 ha x 6000 m³ = 6 000 m³ soit un total global de 62 000 m³.

4.2 Objectifs du projet

objectif pour les deux forages: Fournir de l'eau au débit moyen de 60 m³/h pour l'irrigation des cultures de pommes de terre et de légumes. Déclaration pour un Besoin annuel estimé à 33 000 m³/an + 62 000 m³ / an, afin de garantir la qualité des différentes productions. d'une année sur l'autre, selon la rotation des cultures sur le parcellaire, l'un ou l'autre des forages fonctionnera pour atteindre le volume déclaré.

Il est prévu de faire fonctionner la pompe du forage au maximum 20 heures par jour soit un volume prélevé prévisionnel journalier de 1 200 m³. La campagne d'irrigation est prévue pour un démarrage autour du 15 juin et un arrêt au plus tard au 15 septembre. Le nombre de jours d'irrigation par semaine pourra être de 7 jours si les conditions climatiques du moment et les cultures en place le nécessitent. Ces choix de déclencher ou non l'irrigation des cultures sera guidé par l'utilisation d'outils d'aide à la décision (OAD) tels que les sondes tensiométriques ou les bilans hydriques à la parcelle. Ces outils permettent de déclencher l'irrigation aux moments les plus opportuns et permettent de justifier la bonne utilisation de la ressource. Néanmoins, ce nombre de jours hebdomadaire pourra être limité et les heures d'irrigation permises dans la journée pourront être réduites en cas de prise d'un arrêté sécheresse. Dans ce cas, ce sont bien les prescriptions de cet arrêté sécheresse qui s'appliquent à l'ensemble des irrigants du territoire. Pour ce qui concerne le nombre de jours en continu sur la période d'irrigation, il sera également variable d'une année sur l'autre. Toutefois, il est prévu de gérer au mieux le volume annuel demandé dans le cadre de ce dossier de demande de création de 2 forages qui est fixé à 33000 m³ +62 000 m³. Au vu des cultures prévues en irrigation, ce nombre de jour maximal en continu sur la période d'irrigation ne dépassera pas les 30 jours, la pompe sera arrêtée au minimum 4 h / jour.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le forage sera creusé en rotation à l'eau claire, les formations meubles seront d'abord forées et obturées à l'aide d'un tubage et cimentation de l'espace annulaire entre le tubage plein et le terrain naturel. Les formations calcaires seront ensuite forées. Le forage sera équipé d'un tubage PVC, plein dans sa partie supérieure (0 à 36 m) et d'un tubage crépiné de 34 mètres dans sa partie inférieure. (cf annexe 7)

Une margelle bétonnée sera conçue de manière à éloigner les eaux de la tête de forage. La surface de la margelle sera de 3 m² et relevée de 30 cm par rapport au niveau du sol.

La tête de forage s'élèvera d'au moins 50 cm au dessus du niveau du sol.

L'ouvrage sera dans un local fermé et cadenassé.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Exploitation des deux forages: L'eau du forage sera pompé au débit instantané de 60 m³/h pour un volume prélevé maximum annuel de 33 000 m³ pour le forage de Gommecourt et 62 000 m³/an pour celui de Foncquevillers.

L'énergie utilisée pour pomper l'eau sera fournie par un moteur thermique qui actionnera une pompe immergée.

L'irrigation sera pratiquée par la technique d'aspersion avec enrouleur.

Le forage sera exploité pendant la période estivale si les conditions climatiques l'exigent.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Rubrique 1.1.1.0 : demande d'autorisation de créer un ouvrage compatible avec l'arrêté des prescriptions générales spécifiques aux ouvrages en date du 11/09/2003.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur du forage	70 m
Diamètre foration	381 mm
Diamètre tubage	315 mm
débit de prélèvement	60 m ³ /h
superficie du chantier pendant les travaux	100 m ²
superficie de l'emprise en phase d'exploitation	3 à 9 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le 1er forage est implanté sur la parcelle n°38 cadastrée section ZC sur la commune de GOMMECOURT

Le 2eme forage est implanté sur la parcelle n°303 cadastrée section D sur la commune de FONCQUEVILLERS

Coordonnées géographiques¹

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Point d'arrivée :

Communes traversées :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point coordonnées
lambert 2 étendu
Gommecourt
X:621787
Y:2571117
Z: 136 m

Point coordonnées
lambert 2 étendu
Foncquevillers
X:622294
Y:2572442
Z: 150 m

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Complément au courrier du 24/10/2022 : présentation des 2 projets de forage d'irrigation pour la structure "EARL Bouquillon" un forage sur la commune de Gommecourt (décision 2022 - 6340 du 4 octobre 2022) le second sur la commune de Foncquevillers (formulaire transmis et reçu en DREAL le 12 octobre 2022).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Forage sur Gommecourt: Selon le référentiel du BRGM le projet de forage est situé dans le système aquifère PONTTHIEU / SUD DE L'AUTHIE codé 004a. La nappe exploitable est la nappe de la craie de la moyenne Vallée de la Somme. Forage sur Foncquevillers: Selon le référentiel du BRGM le projet de forage est situé dans le système aquifère CAMBRESIS / SUD DE BAPAUME codé 005c. La nappe exploitable est la nappe de la craie de la moyenne vallée de la Somme. La transmissivité estimée est de 5m ² /H, le rayon d'influence serait de 109 m avec un Coefficient d'emménagement de 2%
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase d'exploitation l'installation de la margelle bétonnée consommera 9 m ² .
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Afin de préserver la qualité de l'eau des nappes souterraines, une cimentation de l'espace annulaire entre le terrain et le tubage sera réalisée, ainsi qu'une margelle bétonnée et surélevée / terrain naturel
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	uniquement lors de la réalisation du chantier
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Pendant la phase de travaux lors de l'exploitation, l'exploitant utilisera un moteur thermique.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Uniquement pendant la phase de création, rejet de mélange de terre et d'éléments provenant des différentes couches de sol rencontrées.</p> <p>L'impact sera limité par la décantation prévue avant restitution au milieu naturel.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le projet consiste à garantir un niveau de rendement et de qualité suffisant pour les productions de pommes de terre et de légumes afin de répondre aux cahiers des charges des partenaires commerciaux. Disposer de l'irrigation sur l'ensemble de son parcellaire permettra à l'exploitant de pérenniser son activité.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'existe pas de forage à moins de 500 m du projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'espace annulaire entre le tubage plein et le terrain naturel sera cimenté afin d'éviter toute infiltration des eaux de surface.

Ainsi, lors de la réalisation du forage, toutes les précautions seront prises pour éviter les pollutions accidentelles.

Pendant l'exécution du forage toutes les dispositions seront prises afin :

- d'assurer la consolidation des terrains traversés et s'opposer dans la mesure du possible à toute déperdition des eaux de nappes souterraines,
- de ne pas mettre en communication les différents niveaux d'aquifères rencontrés,
- de prévenir toute introduction de pollution de surface en cours de travaux,

Ainsi, la partie supérieure du forage sera rendue étanche par cimentation sur toute la hauteur du tube plein.

Il sera réalisé une margelle bétonnée, conçue de manière à éloignée les eaux de la tête de forage. La surface de la margelle sera de 3 m² et rehaussée de 30 cm par rapport au niveau du sol.

La tête de forage s'élèvera d'au moins 50 cm au dessus du niveau du sol.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non, l'ensemble du projet se situe en dehors de toutes zones naturelles (ZNIEFF, natura 2000, zones humides etc..), est éloigné des captages d'eau potable.

L'ensemble du projet respecte les dispositions du SDAGE et du SAGE DE LA SOMME AVAL.

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à GOMMECOURT

le, 25/10/2022

Signature

